

LE 1^{ER} MAI EST UNE FÊTE ...

CELLE DE LA LUTTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.EUSES !

La réduction à 8h du temps de la journée de travail, déjà au programme de la Première Internationale, était une des principales revendications des organisations ouvrières au cœur des luttes sociales de la fin du 19^e siècle.

Aux États-Unis, à partir de 1884, une vague de puissantes grèves parfois victorieuses qui reprennent le mot d'ordre de la journée de 8 heures culmine au 1^{er} mai 1886.

Mais les grèves continuent. Le 3 mai 1886 à Chicago, des manifestations ont lieu devant les usines Mc Cormick. La police tire dans la foule. Plusieurs ouvriers sont tués, des dizaines de personnes sont blessées.

Des militants anarchistes appellent à un rassemblement contre les violences policières, le lendemain, au Haymarket Square : quand la manifestation se disperse, une bombe explose, huit personnes sont tuées et des centaines sont blessées. Une provocation de l'agence Pinkerton, véritable milice patronale !

Quatre militants sont condamnés à mort. L'un des capitalistes d'industrie invités à l'exécution, déclare à un journaliste que s'il est là, « **c'est pour assister à la mort du mouvement ouvrier** ».

Trois ans plus tard, à Paris, le 1^{er} mai est choisi par des syndicats et la 2^e Internationale en hommage aux militants exécutés ET pour faire de cette date une mobilisation pour la journée de travail de 8 heures. En France, c'est seulement en 1919 qu'une *loi des 8 heures* est adoptée.

La lutte pour cette réduction du temps de travail a imposé la reconnaissance du droit de vivre... en dehors du travail.

Aujourd'hui, les droits des travailleurs.euses sont battus en brèche par la plupart des États. En France, dans le contexte sanitaire actuel, l'état des mesures régressives se resserre :

- L'ORDONNANCE DU 25 MARS 2020 remet en cause la journée de 8 heures et attaque les droits des travailleurs.euses sur la durée du travail, les congés et les jours fériés.
- LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE instaure un nouveau mécanisme de calcul des indemnités journalières : les conditions d'accès sont durcies, les allocations sont

fortement diminuées et les plus fragiles, les femmes et les précaires, sont particulièrement affecté.e.s.

- L'ADOPTION DE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE est passée en force, sans concertation, en pleine crise sanitaire. Dans les universités, la liberté d'exprimer son désaccord et de manifester est désormais considérée comme un « trouble à la tranquillité » et au « bon ordre ». Chaque contrevenant est passible de 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 45 000€ d'amende !
- LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE s'amplifie : les militant.e.s et les agent.e.s de l'Inspection du travail subissent pressions et intimidations de leur hiérarchie et finalement des patrons en tant que classe.
- LES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE relatives au traitement des données à caractère personnel dit « Prévention des atteintes à la sécurité publique » du 2 décembre 2020 autorisent le fichage des « groupements » et des personnes en raison de leurs « opinions » politiques et de leurs « convictions philosophiques ou religieuses ».
- LA LOI DITE « DE SÉCURITÉ GLOBALE » est une loi scélérate : la répression policière et judiciaire mise en place est un héritage des lois d'exception de la fin du 19^e siècle. Cette loi a été votée à la va-vite, elle vise à intimider les manifestant.e.s et les journalistes, elle muselle encore un peu plus les travailleurs.euses, elle censure et limite la liberté d'informer, de s'exprimer, et par là-même de manifester.

Le gouvernement cherche à briser la contestation dans son expression et jusque dans son intention. Si nous ne luttons pas ensemble, au-delà des revendications corporatistes, pour inverser la tendance, « le monde d'après » sera encore plus violent pour les travailleurs.euses !

Pour nous, anarchosindicalistes et syndicalistes révolutionnaires, le 1^{er} mai 2021 doit être le moment de reprendre l'offensive de la mobilisation.

Un coup contre l'un.e d'entre nous est un coup contre nous tous.tes !

Ce n'est pas aux travailleur.euses de payer les conséquences sociales de la crise sanitaire !

C'est au capitalisme et à ses gouvernements de rendre des comptes !

MANIFESTATION • SAMEDI 1^{ER} MAI 2021

10 h • Vieux-Port • rendez-vous devant le manège



UL-SAM-CNT • Union Locale des Syndicats Autogestionnaires de Marseille
C/o Mille bâbords • 61 rue Consolat 13001 Marseille • Permanences les 2^e
et 4^e mardis du mois de 12h à 14h • ul-cnt13@cnt-f.org • 07 68 48 57 08